



Parc des industries
ARTOIS-FLANDRES

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET
LA QUALITE DES SERVICES**

ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

ANNEE 2007

(Application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995)

ASSAINISSEMENT

1. PRESENTATION DU SERVICE

Le SIZIAF exerce la compétence assainissement. Pour cela, le SIZIAF est propriétaire des réseaux et de la station d'épuration situés sur le Parc des industries Artois-Flandres.

La zone d'assainissement comprend le Parc des industries Artois-Flandres et une partie des communes de Douvrin et de Billy-Berclau.

Une convention a d'ailleurs été signée avec Artois Comm, responsable de l'assainissement d'Artois Comm, territoire sur lequel sont situées Douvrin et Billy-Berclau.

Un contrat d'affermage a été signé le 9 novembre 2004 entre le SIZIAF avec Véolia Eau pour l'exploitation des réseaux et de la station d'épuration des eaux usées. Ce contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 9 ans.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Caractéristiques

Réseau : 21,3 km

dont 5,5 km eaux usées
5,5 km eaux unitaires
10,2 km eaux pluviales

La station d'épuration a une capacité de 27 000 eq. habitants et Véolia Eau est certifiée ISO 14001 pour l'exploitation de cette station.

2.2. Usagers concernés

Toutes les entreprises du Parc des industries sont reliées au réseau d'assainissement, la plupart pour des eaux de type « domestique ». Le taux de collecte est donc de 100%.

Les entreprises rejetant des eaux industrielles ont signé une convention de déversement spéciale qui définit les conditions d'acceptation des eaux usées dans le réseau : qualité et quantité des eaux usées, conditions financières. Les entreprises concernées sont : Delzen, Draka Comteq, Filartois, Française de Mécanique, Pack2pack et Prowell.

2.3. Evaluation des charges et des capacités d'épuration de la station

Le volume traité est de 795 479 m³ en 2007.

Les charges traitées par la station sont les suivantes :

Station	Débit	DBO5	DCO	MeS	Azote NTK	Phosphore
Capacité	4 500 m3/j	1 620 kg/j	3 900 kg/j	1 500 kg/j	390 kg/j	
Volume / charges en entrée	2 179 m3/j	561 kg/j	1 313 kg/j	716 kg/j	141,5 kg/j	36,4 kg/j
Charges en sortie dans le canal		13,4 kg/j	116,5 kg/j	16,8 kg/j	10,4 kg/j	1,3 kg/j
Volumes traités rendement		98 %	91 %	98 %	93 %	97 %

On constate que la station d'épuration a un rendement très satisfaisant.

Qualité des rejets des entreprises

Des effluents non-conformes ont été identifiés sur le réseau d'assainissement à quelques reprises : présence d'eau colorée en provenance de Filartois (19/02, 25/06, 02/07)), présence d'effluents blanchâtres en provenance de Prowell (14/09), présence d'huile sur le réseau (14/11). Lorsque les entreprises étaient identifiées, elles ont été contactées et ont dû justifier des mesures prises pour éviter que le problème ne se reproduise. Ces incidents n'ont pas eu de conséquence sur la conformité des rejets de la station d'épuration dans le milieu naturel.

L'arrêté préfectoral nous impose des normes en sortie de station. Le tableau suivant montre les concentrations en sortie en moyenne annuelle. Par ailleurs, aucun dépassement ponctuel n'a été constaté en 2007.

Station	DBO5	DCO	MeS	Azote NGL	Phosphore
Arrêté préfectoral	25 mg/l	125 mg/l	35 mg/l	15 mg/l	2 mg/l
Concentration en sortie	5,8 mg/l	54,1 mg/l	6,8 mg/l	6,7 mg/l	2 mg/l
Conformité des rejets	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

2.4. Traitement des boues

Selon le contrat actuel, les boues sont recyclées en compostage ou en épandage agricole direct quand les conditions le permettent. Pour cela, un plan prévisionnel d'épandage est élaboré en début d'année.

Compostage	799 t
Valorisation en agriculture	480 t
Total	1 279 t

2.5. Aspects réglementaires

L'arrêté préfectoral a été renouvelé et le nouvel arrêté préfectoral d'autorisation de la station d'épuration du SIZIAF a été signé par le préfet le 22 juin 2007. Les prescriptions restent identiques à celles de l'arrêté précédent, avec l'apparition d'un nouveau paramètre : le phosphore.

De plus, un arrêté ministériel du 22 juin 2007 impose de nouvelles prescriptions de surveillance et de transmission des données aux services de l'Etat. L'envoi des résultats au format « SANDRE » est effectif, et une étude d'autosurveillance réglementaire des réseaux a été menée en 2007. Elle sera présentée en 2008.

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Prix de l'assainissement

Abonnement - part SIZIAF	30,48 € / an
Consommation - part SIZIAF	0,600 € / m3
Consommation - part délégataire	0,698 € / m3

3.2. Facture type pour le service d'assainissement

	Qté	Prix unitaire 2007(/ m3)	Prix total 2007	Prix unitaire 2006(/ m3)	Prix total 2006	Evolution
Abonnement - part SIZIAF	1	30,48 €	30,48 €	30,48 €	30,48 €	0 %
Consommation - part SIZIAF	120	0,600 €	72,00 €	0,6000 €	72,00 €	0 %
Consommation - part VEOLIA	120	0,698 €	83,76 €	0,6740 €	80,88 €	+ 3,4 %
TOTAL HT			186,24 €		183,36 €	
TOTAL TTC			196,50 €		193,44 €	+ 1,55 %

Le prix du m3 d'assainissement reste constant pour la part SIZIAF depuis l'année dernière.

Autres recettes

Les autres recettes proviennent :

- de la prime de l'Agence de l'Eau qui s'élève à 77 480 € pour l'année 2007.
- de la redevance assainissement pour les eaux usées en provenance de Douvrin et Billy-Berclau. Cette redevance s'élève à 68 074,25 € pour la part SIZIAF en 2007.

4. CONTROLE DU DELEGATAIRE

Le SIZIAF mandate le cabinet Conseil Intégrale Environnement pour l'aider dans sa mission de contrôle du délégataire.

Les contrôles ont porté sur les renouvellements de matériel de la station d'épuration, le compte-rendu financier du rapport du délégataire, les volumes d'eau consommés par les entreprises, le montant de la participation du SIZIAF pour le traitement des eaux pluviales.

De nombreuses réponses ont été apportées par Véolia mais nous sommes toujours dans l'attente d'éléments complémentaires pour comprendre pourquoi les charges de personnel sont passées de 196 904 € en 2004 à 372 914 € en 2006.

5. TRAVAUX ET INTERVENTIONS

5.1. Travaux

Les travaux de renouvellement concernent l'exploitation normale de la station d'épuration.

De plus, dans un souci de sécurisation de filière de traitement, les deux surpresseurs de la station d'épuration ont été renouvelés. Ces derniers présentaient des signes importants d'usure.

Suite à un dysfonctionnement important (intempéries), la cellule du transformateur du poste eaux pluviales zone Est a dû être renouvelée en urgence.

Des points d'injection ont été installés sur les conduites d'aération des bassins biologiques. Ces points serviront à l'injection d'acide formique pour nettoyer les raquettes de diffusion d'air début 2008.

5.2. Contrôles inopinés des entreprises

Dans le cadre du système de management environnemental du SIZIAF, 5 contrôles inopinés ont été effectués chez les industriels (Bodycote, Française de Mécanique, SIME, DRX – Comanet, Robinetterie Service). Des dépassements ont été constatés chez deux entreprises, et des visites ont été effectuées pour mettre en place des mesures correctives.

Un second contrôle a été effectué chez ces entreprises et s'est révélé conforme.

5.3. Entretien des séparateurs hydrocarbures

Des contrôles visuels ont été réalisés sur l'ensemble des séparateurs hydrocarbures et n'ont pas entraîné d'intervention d'hydrocurage.

5.4. Essais – procédure de crise

Des essais ont eu lieu sur la station pour tester les cas suivants :

- Une pollution en milieu naturel (essais numéros d'urgence)
- Les secours EDF

- La panne de l'automate

6. CONCLUSION

La station d'épuration du SIZIAF prouve toujours son efficacité.

Aucune non-conformité n'a été relevée, et aucun incident n'a été identifié au sein des entreprises.

L'arrêté préfectoral renouvelé prouve que la station fonctionne bien et est « validée » par les services de l'Etat.

EAU POTABLE

1. PRESENTATION DU SERVICE

Le SIZIAF exerce la compétence eau potable. Pour cela, le SIZIAF est propriétaire des réseaux et du captage d'eau potable situés sur le Parc des industries Artois-Flandres.

La zone de distribution d'eau potable comprend l'ensemble du Parc des industries Artois-Flandres.

Le traité d'exploitation par affermage date de 1972 et sa durée a été prolongée par avenant n°2 du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 2011. La délégation est confiée à Véolia Eau.

2. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1. Caractéristiques

Capacité de production : 3 000 m³/jour

Capacité de stockage : 1 500 m³.

Réseau : 9 km.

La production d'eau potable pour l'année 2007 s'élève à 385 336 m³.

2.2. Usagers concernés

La totalité des entreprises est connecté au réseau d'alimentation en eau potable. 61 industriels sont desservis, dont :

- 44 pour de l'eau « domestique »,
- 16 pour de l'eau de « process ».

2.3. Consommation et conformité de l'eau

Consommation

Le volume total vendu en 2007 est de 340 460 m³, soit 2% de plus qu'en 2006. Le volume distribué moyen est donc de 1 096 m³/jour.

Années	2005	2006	2007
Volume produit	347 257 m ³	425 334 m ³	385 336 m ³
Volume consommé	303 653 m ³	363 025 m ³	349 460 m ³
Volume vendu	301 653 m ³	334 025 m ³	340 460 m ³
Dont domestiques	17 382 m ³	13 524 m ³	9 036 m ³
Dont industriels	283 929 m ³	318 392 m ³	331 424 m ³

Détail des principaux consommateurs :

Entreprise	2007
Draka Comteq	141 074 m3
FM	221 569 m3
Filartois	79 634 m3
Pack2pack	1 506 m3
Prowell	24 330 m3
TOTAL	297 670 m3

Conformité

Les analyses réalisées au cours de l'année sur l'eau distribuée se répartissent comme suit :

	Contrôle officiel (DDASS)	Taux de conformité	Surveillance délégataire
Bactériologique	84	100 %	120
Physico-chimique	510	100 %	39

Composition de l'eau

Paramètre	Mini	Maxi	Valeur seuil et unité
Dureté	44,6	48	°F
Calcium	173	173	mg/l
Magnésium	12,3	12,3	mg/l
Pesticides totaux	0	0,03	0,5 µg/l
Nitrates	14	48	50 mg/l
Sodium	44,8	44,8	200 mg/l
Potassium	11,6	11,6	mg/l
Chlorures	59	59	250 mg/l
Sulfates	118	134	250 mg/l
Fluorures	330	330	1500 mg/l

2.4. Gestion des réseaux et des branchements, travaux

	2005	2006	2007
Rendement du réseau	90,2 %	85,8 %	91,5 %
Compteurs	2005	2006	2007
Nombres de compteurs	63	63	61
Nb compteurs remplacés	2	5	7

L'ensemble des installations électriques a été contrôlée par un organisme agréé.

Le nettoyage et la désinfection des cuves du réservoir ont été réalisés les 4 et 5 septembre 2007.

La pompe P2 a été renouvelée et le pompe P1 a subi une modification hydraulique.

La télégestion a été renouvelée.

3. INDICATEURS FINANCIERS

3.1. Prix de l'eau au m3 (pour 120 m3)

	2007	2006
Taxes et redevances	0,18 €	0,18 €
Service de l'eau	1,10 €	1,08 €
Service de l'assainissement	1,55 €	1,53 €
Total	2,83 €	2,79 €

3.2. Prix du service de production et distribution d'eau

Consommation - part SIZIAF	0,0457 € / m3
Consommation – part délégataire	0,6814 € / m3

3.3. Facture type pour le service d'eau potable (120 m3)

	Qté	Prix unitaire 2006(/ m3)	Prix total 2006	Prix unitaire 2006(/ m3)	Prix total 2006	Evolution
Location/entretien compteur - part VEOLIA	1	17,70 €	17,70 €	17,36 €	17,36 €	+ 2 %
Abonnement - part SIZIAF	1	22,86 €	22,86 €	22,86 €	22,86 €	0 %
Consommation - part SIZIAF	120	0,0457 €	5,48 €	0,0457 €	5,48 €	0 %
Consommation - part VEOLIA	120	0,6814 €	81,77 €	0,6625 €	79,50 €	+ 2,9 %
Taxe préservation ressource	120	0,0330 €	3,96 €	0,0330 €	3,96 €	0 %
TOTAL HT			131,77 €		129,16 €	
TOTAL TTC			139,02 €		136,36 €	+ 2 %

4. CONCLUSION

La consommation en eau potable a diminué par rapport à l'année 2006. Une modification de process dans une entreprise importante avait entraîné une surconsommation ponctuelle sur l'année 2006 ; on constate donc un retour à la normale, avec des consommations équivalentes à l'année 2005.

Concernant la qualité de l'eau, aucune non-conformité n'a été relevée cette année.

Enfin, le prix de l'eau est quasiment stable par rapport à l'année dernière.